



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E14262

VALABLE JUSQU'AU 30/12/2024

ÉDITÉ LE 11/09/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/06/1986

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 07/02/2005
7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAUMUR

Siret : 337 970 917 00031

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4904768 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 78443247

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 78443247

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Raison sociale : PHILIPPE RICHARD (ETABLISSEMENTS)

Z.A. DE LA SUZEROLLE
BP 70034
49140 SEICHES SUR LE LOIR

Téléphone : 02 41 76 24 40

Fax : 02 41 69 57 33

Portable :

Site Internet :

E-mail : ets.richard.philippe@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

RICHARD GUILLAUME GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	01/12/2021
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	01/12/2021
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	01/12/2021
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	01/12/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.